

# **LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET SON VOLET POLLUTION (infra-Polmar)**

715 rue Alain Colas - CS 41836 - 29218 BREST  
CEDEX 2 - Tél. : 02 98 33 10 10 - Fax : 02 98  
44 91 38

<http://www.cedre.fr> - [contact@cedre.fr](mailto:contact@cedre.fr)



# Retour d'expérience : les difficultés des communes

## ◆ Contexte d'une pollution majeure

- Réaction hétérogène d'une commune à l'autre : parfois actions trop impulsives, parfois manque de réaction
- Déficit d'organisation adéquate : Qui fait quoi ?
- Formation du personnel ?

## ◆ Contexte de pollutions mineures ou moyennes

- Confirmation alerte pollution, évaluation
- Rôle des pompiers : intervention d'urgence mais après ?
- Les services de l'Etat hors plan Polmar
- Qui paye, comment on finance le nettoyage ?
- Où trouver les compétences ?
- Que faire des matériaux collectés ?



# Aspects réglementaires (1)

- ◆ **Art. 4.2.1. de l'instruction Polmar du 04/03/02**

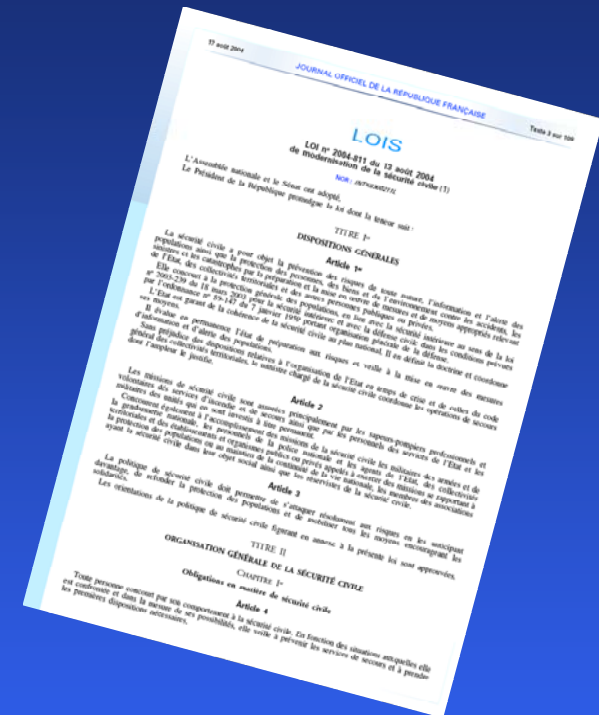
pollutions de faible ou de moyenne ampleur

organisation des secours à l'échelon communal peut être définie dans un plan communal, ou intercommunal dans le cas de regroupement territoriaux.

- ◆ **Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile**

Le plan communal de sauvegarde... doit être compatible avec les plans d'organisation des secours (ORSEC)...

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.



# Aspects réglementaires (2)

- ◆ *1.1.6. Place des collectivités territoriales dans le dispositif POLMAR*
  - La région et le département :
    - rôle économique,
    - préparation à la lutte contre une pollution de grande ampleur et ses conséquences
    - doivent être informés sur menace de pollution et mesures prises
  
- ◆ *1.1.7. Relation entre le dispositif réglementaire POLMAR et les plans communaux et intercommunaux*
  - La loi no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a créé le **plan communal de sauvegarde**
    - forme, avec les plans (ORSEC) une nouvelle chaîne complète et cohérente de gestion des événements portant atteinte aux populations, aux biens et à l'environnement.
    - outil essentiel de planification au sein duquel le maire peut préciser l'organisation qu'il retient pour la commune
    - gestion des opérations de lutte contre les pollutions marines menée à l'échelon communal,

# Aspects réglementaires (3)

- ◆ *Circulaire 12 août 2005*
  - Création de la réserve communale ou intercommunale de sécurité civile
- ◆ *Décret no 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC*  
*et surtout*
- ◆ *Décret no 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde*
  - Destiné à alerter, informer, protéger et soutenir la population
  - Et éventuellement à diriger des opérations (Poste de commandement communal)

# Compétences du maire en cas de pollution

- ◆ Le maire a le pouvoir de police générale sur le territoire de la commune en vertu de l'article L2212.2 du CGCT, il lui appartient « de faire cesser...les pollutions de toutes natures ». Il doit faire respecter la réglementation prescrite par le préfet lorsqu'elle existe. Selon la loi littoral 3/01/86, « la police municipale s'exerce jusqu'à la limite des eaux »
- ◆ Le maire a le pouvoir de police spéciale sur « la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage, avec des engins de plage et des engins non immatriculés ». A ce titre, il doit informer les usagers en cas de pollution.

# Rôle des communes

- ◆ **Fonction de l'ampleur de la pollution**
  - faible ⇒ **commune(s)**
  - moyenne ⇒ **communes, communautés de communes ...**  
Préfet département
  - majeure ⇒ national avec **soutien communal**
- ◆ **D'où nécessité de s'organiser...**
  - individuellement (pouvoir de Police du Maire)
  - et plus efficacement, en concertation avec communes voisines





# Les moyens communaux

## ♦ Les pompiers sont désormais départementaux

**(SDIS)** *LOI no 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : « Les communes ne seront plus directement en charge du financement des secours sur leur territoire : la solidarité départementale à travers le budget du SDIS sera la règle pour les opérations de secours au sens strict. » « Les communes assumeront les dépenses de soutien aux populations et de restauration immédiate de la vie normale »*

## ♦ Peu de personnel formé à la lutte antipollution

## ♦ Pas souvent de moyens matériels spécialisé

## ♦ Pas toujours de plan de gestion de crise

### Mais :

- Des services et des personnels communaux et leurs matériels polyvalents
- Des astreintes (mais pas dans toutes les communes)



# Les moyens intercommunaux

## ♦ **Vocation des communautés de communes**

*Objectifs* : créer des espaces de solidarité, de développement et d'aménagement

Et des missions ayant des interactions avec Polmar comme :

- *La gestion des déchets ménagers*
- *La gestion et l'aménagement de l'espace* : avec la mise en place de Systèmes d'Information Géographique,
- *La protection de l'environnement*, et en particulier de l'espace littoral,
- *La formation du personnel*



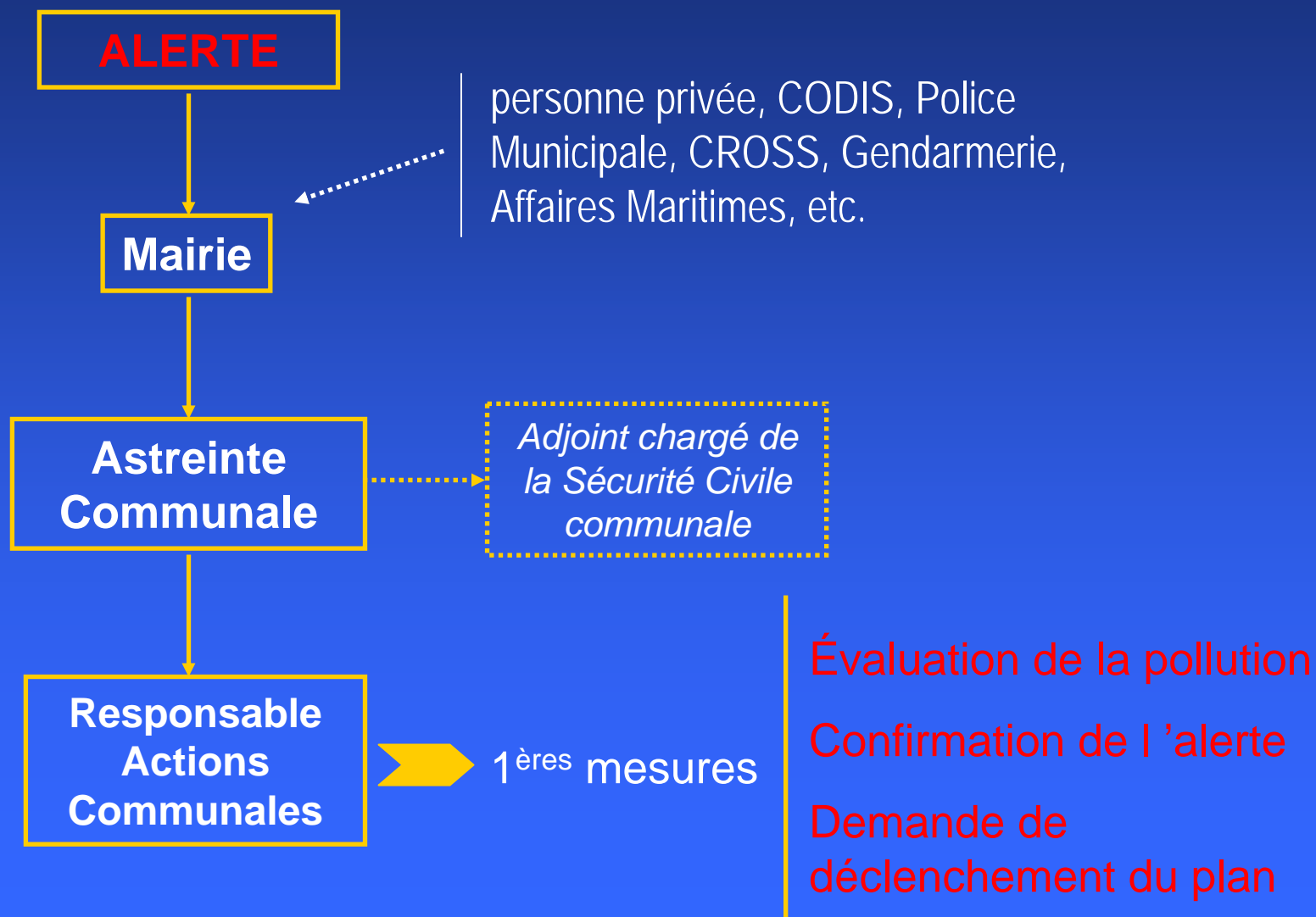
# Les besoins et attentes des communes

- ◆ Assurer leur responsabilité grâce à :
  - Un cadre organisationnel structuré,
  - Une chaîne d'alerte,
  - Des personnels identifiés impliqués connaissant leurs rôles,
  - Du conseil technique,
  - Des moyens humains compétents,
  - Des moyens matériels proportionnés, efficaces et adaptés
  
- ◆ Ce qui est l'objet d'un plan d'intervention...

# Contenu d'un Plan Infra-Polmar

- ◆ A l'échelle communale : structure du plan
  - Schéma d'alerte
  - Organisation, commandement,
- ◆ Propositions de synergies intercommunales
- ◆ Les annexes au plan
  - Fiches techniques, Fiches réflexes, Fiches juridiques et
  - Modèles de documents

# Schéma d 'alerte type



# Organisation et commandement de l'intervention



# Les synergies inter-communales

## ◆ Mutualisation des moyens et personnels communaux

- Pollution limitée à une commune : principe de **prêt de moyens** avec prise en charge des frais directs et engagement de retour,
- **Externalisation** auprès des sociétés de services (conventions),
- Organisation de **formations et exercices** antipollution,
- Emplacement des **stocks de matériels**, logements des **volontaires**, PC Intercommunal, transport, ravitaillement, etc.
- Recensement des **associations** : ramassage des oiseaux souillés, encadrement des volontaires, etc.

## ◆ Pour pouvoir mener des interventions

# Interventions inter-communales sur le littoral

- ◆ Protection des sites vulnérables
  - En appui ou en complément des moyens de l'état
- ◆ Reconnaissance du littoral
  - En liaison avec SDIS, gendarmerie
- ◆ Collecte & nettoyage
  - Sous responsabilité du maire de la commune
- ◆ Gestion des déchets



# Protection des sites vulnérables

Mise en œuvre par les services maritimes, en concertation avec la commune qui peut intervenir dans le choix des priorités.



# Reconnaissance du littoral

## ◆ Excellente connaissance du littoral par les agents des communes

- ZONES d'ACCUMULATION (déchets flottants)
- ACCES, chemins, sentiers, propriétaires, riverains,
- LOCALISATION, cartographie, toponymie des sites et plages
- USAGES / SAISON, intérêts touristiques, etc.



# Collecte et nettoyage

## ◆ Engins peu sélectifs

- Les engins de TP
- Le matériel agricole



## ◆ Engins sélectifs

- Les cribleuses
- Les ratisseuses





# Gestion des déchets

- ◆ Organiser mise en place des bennes
- ◆ Collecte, Evacuation vers Centres de tri et de traitement



- ◆ Et éviter ça :



# Intérêts du Plan intercommunal

- ◆ **Action homogène en matière de**
  - Techniques de lutte : même logique d'intervention
  - Prévention, sécurité et aspect sanitaire
  - Gestion des déchets collectés
  - Gestion des volontaires
  - Archivage : gestion des données de chantier
  - Juridique et administratif : front commun vis-à-vis du pollueur
- ◆ **Mutualisation des moyens**
- ◆ **Efficacité grâce à**
  - Montée en puissance plus rapide (organisation rodée)
  - Exercices et formations programmés
- ◆ **Écoute accrue de la part des services de l'Etat**

# Projets de plans Infra-Polmar

- ◆ Côtes d'Armor, Manche
- ◆ Pays de Quimperlé et du Léon (Finistère)
- ◆ Menton, Marignane, Nice Côte d'Azur, Toulon, Littoral Varois, Monaco
- ◆ Syndicat Mixte Côte d'Opale / retour d'expériences naufrage du « *Tricolor* »
- ◆ *Etc.*